

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023 – HEBERGEMENTS

RESERVATION : la réservation ne sera effective qu'après le retour du contrat de location complété daté et signé, et après la réception de votre acompte de réservation sous 14 jours après l'envoi du contrat de location. Dans le cas d'une réservation qui intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement en totalité sera demandé au moment de la réservation.

PAIEMENT DU SOLDE DU SEJOUR : le solde du séjour est payable 30 jours avant le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Le solde à payer correspond au tarif sur le contrat.

Aucune réduction ne sera appliquée si le nombre de personnes présentes est inférieur au nombre de personnes mentionnées sur le contrat ; cependant, si le nombre de personnes présentes est supérieur au nombre de personnes mentionnées sur le contrat un supplément vous sera facturé selon nos tarifs en vigueur. Nos tarifs s'entendent TTC ; la TVA est applicable selon les taux en vigueur.

CAUTIONS : une caution de 200€ pour l'hébergement et de 60€ ou 80€ (selon l'hébergement) pour le ménage en chèques séparés et pour chaque hébergement seront versées par le locataire (caution possible également par CB). Celles-ci seront restituées lors du départ, sous réserve que l'hébergement soit rendu dans le même état de propreté qu'à l'arrivée, complet et en bon état. En cas de départ nocturne ou anticipé, la caution est renvoyée dans les 8 jours, sous réserve de retenues éventuelles pour nettoyage ou réparations. Un tel départ équivaut à une acceptation de la décision sur la retenue éventuelle de tout ou partie de la caution. La caution de 60€ (ou 80€) sera retenue si l'hébergement n'a pas été nettoyé correctement avant le départ. Le forfait ménage sera facturé 70€ au lieu de 60€ et 90€ au lieu de 80€ s'il est réservé sur place au moment du séjour.

INVENTAIRE : le matériel de chaque hébergement fait l'objet d'un inventaire remis au locataire qui est tenu de le contrôler dès son arrivée et de signaler toute anomalie. Aucun état des lieux d'entrée ne sera effectué avec le personnel du camping. Le locataire devra remettre le formulaire d'inventaire dûment signé à l'accueil le jour même de son arrivée. Tout formulaire non rendu vaut acceptation par le locataire (la signature du contrat de location faisant foi) ; aucune réclamation ne sera possible sans formulaire d'état des lieux signé. L'état des lieux de départ sera effectué par le personnel du camping le jour du départ.

LOYER : les prix des locations s'entendent tous frais compris notamment les charges d'eau, de gaz et d'électricité. En sus : taxe de séjour. Les tarifs s'entendent TTC ; la TVA est applicable selon les taux en vigueur.

En cas de tarification s'échelonnant sur 2 périodes, le tarif sera calculé au prorata des tarifs correspondant à chacune des périodes.

HEBERGEMENT : pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est strictement interdit de dépasser le nombre d'occupant prévus dans chaque location. Le matériel que vous trouverez à votre disposition dans les locations correspond au nombre de personnes pouvant y loger. Les draps, le linge de cuisine et de toilette ainsi que les produits d'entretien ne sont pas fournis. Les locations sont strictement non-fumeurs.

DATE ET SEJOUR : les séjours débutent à partir de 15h le jour d'arrivée et se terminent à 10h le jour du départ. Les arrivées se font jusqu'à 19h30 (en haute saison) : au-delà de cet horaire, le locataire devra nous prévenir. Si le locataire ne se présente pas le jour mentionné sur le contrat sans prévenir le camping, la location restera à sa disposition pendant 24h ; passé ce délai nous pouvons redistribuer de la location et le règlement versé restera acquis.

REGLEMENT INTERIEUR : La signature de ce présent contrat de location vaut également acceptation du règlement intérieur du camping, téléchargeable sur : www.camping-vendee-lamotte.com. Il pourra vous être remis à votre arrivée ou vous être envoyé au préalable à votre demande.

ANNULATION :

En cas d'annulation de votre part, voici ce qui vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat :

- Si vous annulez plus de 60 jours avant votre arrivée, l'acompte de 30% vous sera restitué (- les frais de dossier et assurance annulation si contractée)
- Si vous annulez entre 60 jours et 30 jours avant votre arrivée, l'acompte de 30% sera acquis au camping de la Motte
- Si vous annulez moins de 30 jours avant votre arrivée, il vous sera retenu le montant total du séjour.

Toute annulation doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R, la date de la poste faisant foi.

Pour obtenir un éventuel remboursement en cas d'annulation de séjour, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation à la signature de votre contrat de location, effective auprès de notre partenaire Campez Couvert. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

ASSURANCES : Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets, ainsi que de détérioration à l'intérieur des locations : nous vous conseillons vivement de vérifier que votre assurance responsabilité civile couvre bien les incidents pouvant survenir pendant votre séjour.

AUTORISATION DE DIFFUSION : nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour illustrer notre site internet ou bien nos plaquettes publicitaires... Si vous ne souhaitez pas, vous devrez le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.

VISITEURS : les visiteurs devront se présenter au bureau d'accueil sous peine d'être expulsés du camping ; ils acquitteront la redevance – tarif visiteur - et ils devront respecter le règlement intérieur. Leur véhicule sera stationné sur le parking à l'entrée.

ANIMAUX : Les animaux sont formellement interdits dans nos locations.

SECURITE : L'étang du camping est clôturé et fermé avec un portillon. Aucun enfant ne doit y pénétrer sans être accompagné par un adulte. En cas d'incident, le camping se décharge de toute responsabilité. Les enfants ne sachant pas nager et non accompagnés d'un adulte ne doivent pas pénétrer seuls dans l'enceinte de la piscine. Les shorts de bain sont interdits à la piscine.

« Médiation des litiges de la consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Camping de la Motte. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est CM2C - 14, Rue Saint Jean - 75017 PARIS.

NOUS ATTESTONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / _____

Signature du locataire
précédée de la mention " lu et approuvé "

M. & MME PIVETEAU,
Camping Sites et Paysages De La Motte

